Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 1er octobre 2025, à la salle du Conseil, située au 285, 1re Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Dominic Lapointe	Gilles Gauvreau
Benoît Couture	Rémi Beauchesne

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance :
- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2025-10-139 **<u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 8 septembre 2025
4. Présentation des comptes
5. Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir 2025
6. Pavage rue Principale – Intersection 1re avenue
7. Demande d'aide financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable
8. Implantation d'un nouveau Service de garde en Communauté
9. Dépôt des deux états comparatifs des revenus/dépenses
10. Déneigement 2025-2026 – Cour de la Régie Incendie
11. Demande de dérogation mineure de Ferme Triclic S.E.NC.
12. Mandat pour représentation à la Cour municipale
13. Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet - Projets particuliers d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

14. Correspondance
    a) Correspondance reçue de la ville de Disraëli en suivi des développements dans le dossier du site d'enfouissement sanitaire
    b) Prochaine séance du conseil – lundi 10 novembre 2025 à 20h
    c) Lettre de remerciement reçue de la part du Comité des usagers du Foyer Sts-Anges pour le prêt de la salle du Centre communautaire lors de leur dîner du 7 septembre
15. Période de questions
16. Clôture de séance

2025-10-140 **Dépôt et adoption du procès-verbal du 8 septembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2025-10-141 **Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 189,833.58$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

_____

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2025-10-142 **Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER une aide financière de 125$ dans le cadre du "Jour du Souvenir" qui se tiendra le samedi 8 novembre 2025 et de mandater m. François Marcotte, maire, à aller déposer une couronne à la mémoire de nos soldats disparus au cours des guerres du siècle dernier et du nouveau siècle.

2025-10-143 **<u>Pavage rue Principale – Intersection 1re Avenue</u>**

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'entreprise *Scellement de fissures Sévigny* au montant de 36,960$ plus taxes pour la réfection du pavage d'une portion de la rue Principale, soit à partir de l'intersection de la 1re Avenue jusqu'à la rue Caron (longueur de 135 mètres);

IL EST PROPOSÉ PAR: **GAÉTAN FORTIER**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité accepte l'offre de services de l'entreprise *Scellement de fissures Sévigny* au montant de 36,960$ plus les taxes applicables.

2025-10-144 **<u>Demande d'aide financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable</u>**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCORDER un montant de 250 $ afin de soutenir l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable, organisme qui intervient afin de contrer la détresse psychologique en milieu agricole.

2025-10-145 **<u>Implantation d'un nouveau Service de garde en Communauté</u>**

CONSIDERANT QUE la municipalité a été interpelée au cours des dernières au niveau de l'enjeu du manque de l'offre de service de garde (pour enfants de 0-4 ans) sur son territoire;

CONSIDERANT le désir de la municipalité d'offrir un maximum de service de proximité à sa population;

CONSIDERANT QUE la municipalité a évalué différentes options possibles afin de tenter de combler le besoin exprimer;

CONSIDERANT QUE la municipalité a l'opportunité à court terme, en collaboration avec le CPE La Marelle (bureau coordonnateur) et le ministère de la Famille, de mettre rapidement en place un « Service de garde en communauté », projet qui consiste à rendre un local municipal disponible afin qu'une personne responsable d'un service de garde éducatif vienne y instaurer son projet;

CONSIDERANT QUE la municipalité possède 2 locaux potentiels pour accueillir ce nouveau service, soit dans les anciens locaux de Desjardins, soit au Centre Horizon;

CONSIDERANT QUE les 2 endroits pourraient accueillir un potentiel de 2 groupes de 6 enfants pour un total de 12 nouvelles places;

CONSIDERANT QUE la municipalité a demandé l'expertise du CPE La Marelle (bureau coordonnateur) afin de cibler lequel des 2 local offrait le meilleur potentiel pour ce genre de projet;

CONSIDERANT QU'après analyse de la situation par l'équipe du CPE La Marelle, les anciens de Desjardins s'avère à être le meilleur endroit pour mettre sur pied le projet de « Service de garde en communauté »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord mette de l'avant la coordination des différentes étapes requises, en collaboration avec le CPE La Marelle (bureau coordonnateur) et le ministère de la Famille, pour la mise en place d'un « Service de garde en communauté »;

QUE le projet soit réalisé dans les anciens locaux de Desjardins (285, 1re Avenue), tel que suggéré par le CPE La Marelle suite à leur analyse du meilleur endroit possible pour le projet;

D'AUTORISER un mandat à l'heure pour la confection de plans qui permettront la réalisation des nouveaux aménagements des locaux à M. François Dusseault, architecte.

2025-10-146 **Dépôt des deux états comparatifs des revenus/dépenses**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code Municipal, c'est-à-dire :

- L'état qui compare les revenus/dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, soit du 1er janvier au 30 septembre;

- L'état qui compare les revenus/dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2025-10-147 **Déneigement 2025-2026 - Cour de la Régie Incendie**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE MAINTENIR, si la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts requiert nos services, les mêmes conditions que les 2 années précédentes pour le déneigement de la cour du 246 rue Principale, plus précisément :

- Coût du service à 10,000$ pour la saison 2025-2026
- Matériel de sablage (pierre et sel) à la charge de la Régie

2025-10-148 **<u>Demande de dérogation mineure de Ferme Triclic S.E.N.C.</u>**

CONSIDÉRANT la demande de Ferme Triclic S.E.N.C. (représentée par M. Julien Bédard et Mme Maryse Grimard) concernant l'immeuble portant le # de lot 5 848 103 (matricule #2185-25-4396) situé au 500, 10e Rang et ayant pour objet :

> De permettre l'obtention d'un permis de lotissement et ensuite l'obtention d'un permis de construction afin de remplacer la résidence existante par une nouvelle en autorisant le morcellement du terrain avec une largeur de façade de 11.59 mètres, représentant une largeur inférieure à 50 mètres tel qu'exigé dans le règlement municipal de lotissement no 454.
>
> Le propriétaire déclare :
> *Le règlement de lotissement ne prévoit pas une largeur en façade inférieure à 50 mètres pour un lot non desservi et ce, même pour les résidences en situation de droit acquis (CPTAQ) dont la maison est située à plus de 100 mètres de l'emprise de rue.*
>
> *Pour établir le droit acquis en matière de zonage agricole de cette résidence (5000 mètres carrés), il est impossible d'avoir un lot de 50m X 100m comprenant la maison, l'accès à la résidence, le champ d'épuration et le puits. Le projet consiste au morcellement de ce bien-fonds pour remplacer la maison actuelle par une nouvelle.*

CONSIDÉRANT la recommandation **POSITIVE** du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue le mercredi 1er octobre 2025 à 18h30;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Ferme Triclic S.E.N.C.**,** tel que spécifié dans la recommandation **POSITIVE** du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue le mercredi 1er octobre 2025 à 18h30.

2025-10-149 **<u>Mandat pour représentation à la Cour municipale</u>**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE MANDATER le cabinet Cain Lamarre de représenter la Municipalité du Canton de Ham-Nord à la Cour municipale pour l'ensemble de ses dossiers.

2025-10-150 **<u>Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux PPA-ES (Dossier ZFT76422-39010(17)-20240416-012</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord approuve les dépenses d'un montant de 67,673$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

a) D'une correspondance reçue de la ville de Disraëli en suivi des développements dans le dossier du site d'enfouissement sanitaire;
b) Que la prochaine séance du conseil se tiendra le lundi 10 novembre 2025 à 20h;
c) De la réception d'une lettre de remerciement de la part du Comité des usagers du Foyer Sts-Anges pour le prêt de la salle du Centre communautaire lors de leur dîner du 7 septembre dernier.

Période de questions

À 20h23, le maire, François Marcotte, invite les citoyens présents à la période de questions. Aucune question n'a été reçue au cours de celle-ci.

Soulignement du départ de M. François Marcotte et de M. Rémi Beauchesne

À 20h25, le directeur général, M. Mathieu Couture, prend la parole afin de souligner les 40 ans d'engagement municipal de M. François Marcotte ainsi que les 28 années de M. Rémi Beauchesne. Les 2 élus prennent ensuite chacun un moment pour s'adresser aux personnes présentes dans la salle. Ensuite suivront des témoignages, anecdotes et échanges entre les élus et les citoyens, parents et amis présents.

2025-10-151 **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 21h15.

François Marcotte, maire	Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.